



COMMUNIQUE DE PRESSE

APPEL À PROJETS

Prorogation au 20 juillet 2026, de la date limite de soumission des dossiers du Programme de Financement des Projets Structurants basés sur la Propriété Intellectuelle (PFPSPI).

Yaoundé, le 30 juin 2026

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) annonce la prorogation de la date limite de soumission des projets du **PFPSPI** dans ses dix-sept (17) États membres, au 20 juillet 2026.

Une opportunité renforcée pour les porteurs de projets

Le PFPSPI a pour ambition de soutenir les projets innovants intégrant la valorisation des outils de propriété intellectuelle tels que les brevets, les marques, les dessins ou modèles industriels, les indications géographiques, les modèles d'utilité. Ces projets doivent avoir un impact social et économique significatif dans les États où ils sont mis en œuvre.

Les acteurs clés attendus


Le présent appel à candidatures s'adresse aux entités nationales des États membres de l'OAPI, notamment :

- les établissements publics administratifs ;
- les collectivités territoriales ;
- les organisations communautaires de développement ;
- les Groupes d'Initiatives Communes (GIC) ;
- les organisations non gouvernementales ;
- les centres de recherche ;
- les établissements de formation professionnelle ;
- les établissements publics à caractère industriel et commercial ;
- les organisations professionnelles et clusters de producteurs ou d'artisans.

Modalités de participation

Les candidats devront faire parvenir leurs dossiers par la voie de la **Structure Nationale de Liaison de l'OAPI (SNL)** de leur pays respectif qui les transmettra à l'OAPI.

 **Date limite de soumission : 20 juillet 2026**

 Infos : www.oapi.int ou auprès des Structures Nationales de Liaison avec l'OAPI dans les États membres.

A propos de l'OAPI

L'OAPI est une institution intergouvernementale regroupant 17 États membres. Elle est chargée de la délivrance des titres de propriété industrielle, notamment les brevets d'invention, les marques de produits et de services, les dessins ou modèles industriels, les indications géographiques et les obtentions végétales. Elle œuvre également à la promotion de la propriété intellectuelle comme levier de développement économique et social.